

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 décembre 2008

CP 08/12-16

MARCHES DE FOURNITURE DE MATERIEL MEDICAL, DE CONSOMMABLES ET DE PRODUITS D'HYGIENE POUR LES SERVICES DE LA PMI DEVOLUTION DU MARCHE

Le marché a pour objet la fourniture de matériel médical, de consommables et de produits d'hygiène pour les services de la protection maternelle et infantile.

Il s'agit d'un marché à bons de commande conclu en 2 lots séparés en application des articles 10 et 77 du code des marchés publics, pour une durée de 4 ans et pour les montants suivants :

Lot	Intitulé	Montant mini HT pour 4 ans	Montant maxi HT pour 4 ans
1	Consommables médicaux et produits d'hygiène	40 000,00	80 000,00
2	Matériel médical	28 000,00	50 000,00

Compte tenu du montant, la consultation a été lancée en procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

La publicité a été lancée au BOAMP le 27 juin 2008 pour une date limite de remise des offres au 22 juillet 2008.

2 candidats ont remis une offre dans les formes et délais requis.

Après examen des plis, en l'absence d'offres le lot n°2 a été déclaré infructueux et le lot n°1 a été attribué à la société Siéco

Le lot n°2 a été relancé, pour ce faire, un dossier de consultation a été adressé directement à 3 prestataires.

Après analyse de leur offres, il apparaît que l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°2 est celle de la société Bastide Confort Médical qui répond en tout point aux exigences formulées par la collectivité.

Les membres de la commission d'appel d'offres en séance du 1er décembre 2008 ont donné un avis favorable à l'attribution du lot n°2 à la société Bastide Confort Médical.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- le marché de fournitures à intervenir avec la société Bastide Confort Médical,
- toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 décembre 2008

CP 08/12-16

**MARCHES DE FOURNITURE DE MATERIEL MEDICAL, DE
CONSOMMABLES ET DE PRODUITS D'HYGIENE POUR LES
SERVICES DE LA PMI
DEVOLUTION DU MARCHE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 1er décembre 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer le marché suivant à intervenir avec la société Bastide Confort Médical :

Lot	Intitulé	Montant mini HT pour 4 ans	Montant maxi HT pour 4 ans
2	Matériel médical	28 000,00	50 000,00

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,